

avec ce qui se fait dans d'autres pays et je désire consigner au dossier, pour fin de comparaison, les prestations en cas de chômage et pour formation professionnelle versées en vertu de l'Ordonnance sur la réadaptation après le licenciement, et celles versées en Australie et en Nouvelle-Zélande. Un célibataire, qui n'est ni invalide ni pensionné, reçoit, en vertu de l'Ordonnance modifiée, \$10.20 par semaine. En Australie, il reçoit \$8.95 par semaine. En Nouvelle-Zélande, il reçoit \$12.57 par semaine. Vous remarquerez que ce dernier chiffre est plus élevé qu'au Canada. Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'époux et de l'épouse, le taux en Australie est de \$12.89 et de \$16.16 en Nouvelle-Zélande, alors qu'il est de \$14.40 au Canada. Pour époux, épouse et un enfant, le taux est de \$14.50 en Australie, de \$17.23 en Nouvelle-Zélande et de \$17.17 au Canada. Nous commençons à nous rapprocher, parce que notre échelle de prestations pour les enfants est beaucoup plus généreuse. Prenons comme exemple l'époux, l'épouse et quatre enfants. En Australie le taux est de \$19.33; en Nouvelle-Zélande de \$20.46, et au Canada de \$24.09. Pour l'époux, l'épouse et six enfants, le taux est de \$22.55 en Australie; il est de \$21.54 en Nouvelle-Zélande et de \$27.78 au Canada. Une autre différence, plus significative encore, c'est que sous le régime de l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement, nos licenciés sont protégés contre le chômage durant une période égale à la durée de leur service, avec un maximum de douze mois. En Nouvelle-Zélande, la période est de trois mois, et en Australie de treize semaines. En d'autres termes, après trois mois leurs prestations sont épuisées. Cela revient à dire qu'une personne qui chômerait la période entière, recevrait, si elle était célibataire, \$116.35 en Australie; en Nouvelle-Zélande, le total des prestations se chiffrerait à \$163.41; au Canada, en raison du fait qu'elles peuvent être payées durant cinquante-deux semaines, le total des prestations, dans le cas d'un célibataire, se chiffrerait à \$531.40.

M. Martin:

D. A-t-on établi des comparaisons avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni?—R. Aux Etats-Unis, l'administration est décentralisée et les prestations de chômage sont versées par l'Etat même plutôt que par le gouvernement fédéral. Il n'existe pas de plan fédéral. En Grande-Bretagne, la chose est du domaine de la sécurité sociale, qui s'applique à tous les civils. Il n'existe pas de plan spécial pour les licenciés de l'armée, en Grande-Bretagne.

M. Quelch:

D. Ces chiffres sont-ils basés sur la valeur au pair des monnaies?—R. Ils sont basés sur le taux du change que nous a indiqué la Banque du Canada le 1er juin, pour la livre dans chaque pays.

M. Castleden:

D. Cela n'indique pas son pouvoir d'achat?—R. Non, tout ce que j'avais pour me guider était la valeur de change de la livre. J'aimerais à déposer ce document.

PRESTATIONS EN CAS DE CHÔMAGE

	Célibataire	Epoux et épouse	Epoux et épouse et 1	Epoux et épouse et 2	Epoux et épouse et 3	Epoux et épouse et 4	Epoux et épouse et 5	Epoux et épouse et 6	Prestations totales d'un célibataire	Prestations totales, époux, épouse et 6	Période maximum de protection (semaines)
Australie	\$ 8 95	\$12 89	\$14 50	\$16 11	\$17 72	\$19 33	\$20 94	\$22 55	\$116 35	\$293 15	13
Nouvelle-Zélande	12 57	16 16	17 23	18 31	19 39	20 46	21 54	21 54	163 41	280 02	13
Canada	10 20	14 40	17 17	19 94	22 25	24 09	25 94	27 78	531 40	1,444 56	52

(Calculées aux taux actuels du change)